



PR 84 A1

Genève, le 12 décembre 2002
2, rue de l'Hôtel-de-Ville

**DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Correspondance : case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 327 29 59
Télécopieur 022 327 01 00

mok

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers
administratifs
de la Ville de Genève
1211 GENEVE 3

815/02

Monsieur le maire,
Messieurs les conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 novembre 2002, concernant :

un crédit de 300 000 F pour 2002, destiné à un programme de formation dans le cadre de la réorganisation du Service social de la Ville de Genève

et vous informons que nous en transmettons copie au département suivant :

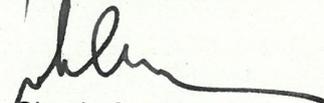
- Finances

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du département ou service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Le secrétaire général du département
de l'intérieur, de l'agriculture
et de l'environnement :*



Claude Convers

Date d'affichage : 30 novembre 2002
Fin délai référendaire le : 9 janvier 2003